

Olivier COLLET

**Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes**

PASS'EMPLOI

***53 A rue ville es cours
35400 SAINT MALO***

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019



1 Passage des Sports 35650 LE RHEU
Tél. : **02 99 60 89 18** - Télécopie 02 99 60 95 91
e-mail : expert@cabinet-collet.org

*Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts -
Comptables de la Région de Bretagne*

*Membre de la Compagnie des Commissaires
aux Comptes de la Région de Rennes*

Olivier COLLET

Commissaire Aux Comptes

~

Siret: 390 532 539 00017 - A.P.E.: 741C

Association PASS EMPLOI

53 A rue ville es cours

35 400 Saint-Malo

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du 28 septembre 2020

Statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019

Olivier COLLET

Commissaire Aux Comptes

~

Siret: 390 532 539 00017 - A.P.E.: 741C

Sommaire

Contenu

1 – Opinion.....	3
2 – Fondement de l'opinion.....	3
2.1 – Référentiel d'audit.....	3
2.2 – Indépendance.....	3
3 – Justification des appréciations.....	4
4 – Vérifications spécifiques.....	4
5 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.....	4
6 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.....	5

Association PASS EMPLOI ,

Exercice clos le 31 Décembre 2019,

Rapport du Commissaire Aux Comptes
sur les Comptes annuels

A l'Assemblée Générale,

1 – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association PASS EMPLOI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 28 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 – Fondement de l'opinion

2.1 – Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 – Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne les subventions de fonctionnement, ainsi que les créances clients et les créances liées au Fonds Social Européen.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 – Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

5 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels

Il nous appartient d’établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d’obtenir l’assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d’anomalies significatives. L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, sans toutefois garantir qu’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d’erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l’on peut raisonnablement s’attendre à ce qu’elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l’article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs, définit et met en œuvre des procédures d’audit face à ces risques, et recueille des éléments qu’il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d’une anomalie significative provenant d’une fraude est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l’application par la direction de la convention comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments collectés, l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l’association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s’appuie sur les éléments collectés jusqu’à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d’exploitation. S’il conclut à l’existence d’une incertitude significative, il attire l’attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LE RHEU
Le 28 septembre 2020,

Olivier COLLET
Commissaire aux Comptes



■ Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 282	461	821	1 248
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outill	18 220	11 055	7 165	9 176
Autres immobilisations corporelles	129 716	50 411	79 305	3 513
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 230		2 230	1 330
ACTIF IMMOBILISE	151 447	61 926	89 521	15 267
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur comman	395		395	395
Créances				
Usagers et comptes rattachés	111 552	21 880	89 672	100 933
Autres créances	157 235		157 235	152 857
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	22 586		22 586	36 902
Charges constatées d'avance	2 361		2 361	4 046
ACTIF CIRCULANT	294 129	21 880	272 249	295 133
Charges à répartir sur plusieurs exercice				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	445 576	83 806	361 771	310 400

Olivier COLLET

Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	213 694	213 694
Prime de fusion		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-65 692	-26 214
RESULTAT DE L'EXERCICE	14 336	-39 478
Subventions d'investissement	25 066	3 875
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	187 404	151 877
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	20 000	20 000
Provisions pour charges	16 458	15 734
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	36 458	35 734
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 656	65 810
Dettes fiscales et sociales	45 238	40 537
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	53 014	16 442
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	137 908	122 789
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	361 771	310 400

Olivier COLLET

Commissaire Aux Comptes

Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue	287 160	63.24	269 598	69.15	17 562	6.51
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	166 951	36.76	120 276	30.85	46 675	38.81
Reprises et Transferts de charge	30 005	6.61	16 432	4.21	13 573	82.60
Cotisations						
Autres produits	329 917	72.65	325 253	83.43	4 663	1.43
Produits d'exploitation	814 033	179.26	731 559	187.64	82 474	11.27
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières	2 412	0.53	3 862	0.99	-1 450	-37.53
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges ext	188 582	41.53	180 757	46.36	7 825	4.33
Impôts et taxes	14 489	3.19	10 026	2.57	4 463	44.52
Salaires et Traitements	464 709	102.33	422 417	108.35	42 292	10.01
Charges sociales	98 117	21.61	106 578	27.34	-8 461	-7.94
Amortissements et provisions	21 157	4.66	29 933	7.68	-8 776	-29.32
Autres charges	12 494	2.75	10		12 484	NS
Charges d'exploitation	801 960	176.60	753 583	193.29	48 377	6.42
RESULTAT D'EXPLOITATION	12 073	2.66	-22 023	-5.65	34 097	-154.82
Opérations faites en commun						
Produits financiers			5		-5	-100.00
Charges financières	217	0.05			217	
Résultat financier	-217	-0.05	5		-222	NS
RESULTAT COURANT	11 856	2.61	-22 018	-5.65	33 875	-153.85
Produits exceptionnels	3 309	0.73	1 787	0.46	1 522	85.16
Charges exceptionnelles	829	0.18	26 102	6.69	-25 273	-96.82
Résultat exceptionnel	2 480	0.55	-24 315	-6.24	26 795	-110.20
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées			6 855	1.76	-6 855	-100.00
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	14 336	3.16	-39 478	-10.13	53 814	-136.31
Contribution volontaires en nature						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
Total des produits						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite						
Personnel bénévole						
Total des charges						

Olivier COLLET

Commissaire Aux Comptes

Annexe légale

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : PASS EMPLOI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 361 771 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 14 336 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/07/2020 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

■ Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 7 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, qu'il n'existait pas d'indice montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de

Olivier COLLET

Commissaire Aux Comptes

■ Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

L'information suivante est portée à l'attention du lecteur : l'association constate que la crise sanitaire Covid-19 a un impact significatif sur son activité, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers. À la date d'arrêté des comptes de l'association, celle-ci n'est pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

■ Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 282			1 282
Immobilisations incorporelles	1 282			1 282
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	17 377	843		18 220
- Installations générales, agencements aménagements divers	14 743	17 192		31 934
- Matériel de transport	29 749	66 161		95 910
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	851	1 020		1 871
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	62 720	85 216		147 936
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 330			2 230
Immobilisations financières	1 330			2 230
ACTIF IMMOBILISE	65 332	85 216		151 447

Olivier COLLET

Commissaire Aux Comptes

■ Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		85 216		85 216
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		85 216		85 216
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Olivier COLLET

Commissaire Aux Comptes

■ Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	34	427		461
Immobilisations incorporelles	34	427		461
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 201	2 854		11 055
- Installations générales, agencements aménagements divers	14 743	713		15 456
- Matériel de transport	26 593	7 634		34 228
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	494	233		727
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	50 031	11 434		61 465
ACTIF IMMOBILISE	50 065	11 861		61 926

Olivier COLLET

Commissaire Aux Comptes

■ Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 273 378 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 230		2 230
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	111 552	111 552	
Autres	157 235	157 235	
Charges constatées d'avance	2 361	2 361	
Total	273 378	271 148	2 230
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établir	43 132
Divers - produits à recevoir	4 757
Total	47 890

■ Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de r	213 694				213 694
Fonds propres avec droit de r					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	-26 214	-39 477		1	-65 692
Excédent ou déficit de l'exerci	-39 478	39 478	14 336		14 336
Situation nette	148 002	1	14 336	1	162 338
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	3 875		21 191		25 066
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Comm					
TOTAL	151 877	1	35 527	1	187 404

Provisions

Olivier COLLET

Commissaire Aux Comptes

■ Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	15 734				16 458
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charge	20 000				20 000
Total	35 734				36 458
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			724		
Financières					
Exceptionnelles					

La provision pour départ à la retraite est comptabilisée, elle tient compte de l'âge des personnes, de leur salaire, de leur ancienneté et de la probabilité qu'il soit encore présent lors de leur départ à la retraite. Elle est comptabilisée pour un montant à hauteur de 16 458 €.

La provision pour risque prud'hommal est maintenue au 31/12/2019 pour 1 salarié, à hauteur de 20 000€.

Suite à l'agrément de PASS-EMPLOI, l'association Pass Emploi a démarré son activité au 01/01/2016.

Cette association a bénéficié d'un apport d'actif de la part de l'AREP Pays de Saint Malo en date du 01/01/2016. L'association s'est vue apporter ces biens à leur valeur nette comptable au jour de l'apport. L'association PASS EMPLOI a décidé de poursuivre le plan d'amortissement antérieur.

Par conséquent, ces immobilisations apparaissent dans les états financiers de PASS EMPLOI pour leur valeur historique brute dans le compte de l'AREP Pays de Saint Malo diminué des amortissements antérieurement pratiqués par l'AREP Pays de Saint Malo.

Olivier COLLET

Commissaire Aux Comptes

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 137 908 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 656	39 656		
Dettes fiscales et sociales	45 238	45 238		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	53 014	53 014		
Produits constatés d'avance				
Total	137 908	137 908		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	11 461
Personnel - autres charges à payer	17 162
Charges sociales - charges à payer	5 553
Total	34 175

Olivier COLLET

Commissaire Aux Comptes

■ Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	2 361		
Total	2 361		

■ Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	811	
Autres charges	18	
Subventions d'investissement virées au résultat		3 309
TOTAL	829	3 309